

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par

M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 53

A l'alinéa 51, substituer à la référence :

« du présent article »,

la référence :

« du présent VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.